

travaux pour étudier le rôle du tabac sur la production du cancer du poumon et/ou de certaines maladies du cœur? Dans l'affirmative, combien ont coûté ces travaux?

2. Le ministère a-t-il subventionné des organismes qui préconisaient l'abandon de l'usage du tabac? Dans l'affirmative, quels ont été les montants dépensés et à qui ont-ils été octroyés?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. De 1956 à 1962, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de concert avec le ministère des Affaires des anciens combattants, a effectué une étude pour déterminer les rapports entre la fumée de tabac et certaines maladies, y compris le cancer du poumon et les maladies de cœur. Cette étude, effectuée par le personnel des deux ministères, n'a occasionné aucuns frais supplémentaires. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a accordé aucune subvention à cette fin pour des travaux accomplis à l'extérieur de la fonction publique.

2. Des subventions n'ont été versées à aucun organisme pour encourager les gens à renoncer au tabac.

NOCIVITÉ DU TABAC

Question n° 2847—**M. Marcoux:**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pris connaissance de travaux exécutés de par le monde relatifs à l'étude du rôle du tabac dans la production du cancer du poumon et/ou de certaines maladies du cœur? Dans l'affirmative, est-ce que ces travaux ont été trouvés «non convaincants»?

2. Est-ce que le ministère est d'avis que l'usage «normal» du tabac à fumer peut être considéré comme étant sans danger?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Avant de mettre en œuvre son programme de santé contre le tabac, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres services canadiens de santé ont

examiné minutieusement les preuves sur les rapports entre la fumée du tabac et certaines maladies, preuves obtenues à la suite de nombreuses études effectuées dans d'autres pays. Il ressort de ces études, de même que d'autres études obtenues depuis lors, que l'habitude de fumer la cigarette constitue un grand risque pour la santé.

2. Sauf erreur, ce qu'on entend par usage «normal» c'est l'habitude modérée de fumer. Il ressort des nombreuses études sur les relations existant entre le tabac et certaines maladies effectuées dans plusieurs pays, que l'habitude de fumer la cigarette n'est jamais sans danger quoique les risques soient proportionnés au nombre de cigarettes que l'on fume par jour et sont plus grands pour celui qui fume beaucoup que pour le fumeur moyen. Les personnes qui fument la pipe ou le cigare sont plus exposées que les non-fumeurs à certaines maladies comme le cancer de la bouche, mais le taux de mortalité (toutes causes) parmi les hommes qui ne fument que la pipe ou les hommes qui ne fument que le cigare (moins de cinq cigares par jour) est à peu près le même que le taux de mortalité chez les hommes qui n'ont jamais fumé.

CONSTRUCTION D'HABITATION

Question n° 2854—**M. Laprise:**

1. En vertu de la loi nationale sur l'habitation, combien de demandes de prêts ont été acceptées, au cours des années 1962, 1963 et 1964, pour la construction de maisons d'habitation, a) dans le comté de Chapleau, b) dans la ville d'Amos, c) dans la ville de Senneterre, d) dans la ville de Chibougamau et e) dans la ville de Chapais?

2. Quel est le montant global des prêts consentis dans ce comté pour les années 1962, 1963 et 1964?

3. Combien chacune des villes mentionnées a-t-elle obtenu en prêts pour les années 1962, 1963 et 1964?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1, 2 et 3.

Prêts consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation dans la circonscription électorale fédérale de Chapleau et à Amos, Senneterre, Chibougamau et Chapais:

1962	Prêteurs approuvés			SCHL			Total LNH		
	Prêts	Unités	Montant	Prêts	Unités	Montant	Prêts	Unités	Montant
District électoral fédéral de Chapleau	—	—	—	40	40	422,047	40	40	422,047
Ville d'Amos	—	—	—	10	10	113,192	10	10	113,192
Ville de Senneterre	—	—	—	2	2	18,500	2	2	18,500
Ville de Chibougamau	—	—	—	27	27	280,786	27	27	280,786
Ville de Chapais	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1963									
District électoral fédéral de Chapleau	—	—	—	41	41	447,813	41	41	447,813
Ville d'Amos	—	—	—	26	26	281,210	26	26	281,210
Ville de Senneterre	—	—	—	4	4	37,200	4	4	37,200
Ville de Chibougamau	—	—	—	5	5	63,089	5	5	63,089
Ville de Chapais	—	—	—	—	—	—	—	—	—

[M. Marcoux.]